



Kigali, le 22 AVR. 1993
N° 2350 /05.01

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
B.P. 160 Kigali

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Chef de la Mission Française
de Coopération et d'Action Culturelle à
KIGALI.

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération
KIGALI.
M. AVUGIMAIN
Directeur de Cabinet

Monsieur le Chef de Mission,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre
compétence pour solliciter le retour au Rwanda de Madame BOUVIER Odette-Luce Fabienne
Conseiller à la Coopération Juridique et Judiciaire au Ministère de la Justice.

En effet, la susmentionnée devait terminer
ses vacances le 23 mars 1993 mais jusqu'à ce jour, elle se fait encore attendre
malgré le nombre considérable et l'importance des dossiers pour lesquels sa présence
est indispensable.

Je me permets, à toutes fins utiles, de vous
préciser que le domaine de coopération dont s'occupe Madame Odette-Luce BOUVIER au
Ministère de la Justice est d'ordre purement technique; sa présence ne serait donc
pas subordonnée à la nomination du Ministre de la Justice.

Pour mémoire, j'aimerais souligner singulièrement ce qui suit :

C'est en novembre 1991 que l'aide de la
France au Rwanda pour l'instauration d'un Etat de droit s'est concrétisée par la mise
à la disposition du Ministère de la Justice d'un Conseiller chargé de la Coopération
Juridique et Judiciaire en la personne de Madame BOUVIER Odette-Luce Fabienne.
Trois axes d'action et de réflexion avaient été fixés pour cette coopération :

- la formation des magistrats;
- les réformes juridiques et judiciaires;
- la condition pénitentiaire.

La mission de Madame Odette-Luce BOUVIER a été accomplie à la grande satisfaction de tous les partenaires comme le prouve le rapport d'activités de l'année 1992 du Projet "Appui au Ministère de la Justice". Le travail du Conseiller chargé de la coopération juridique et judiciaire s'est articulé en 1992 autour de la formation, de la recherche dans le domaine juridique et judiciaire, de la condition pénitentiaire et de l'aide à la police judiciaire. Je l'illustrerai par deux exemples :

1. Madame BOUVIER, pour les sessions de formation, a élaboré des modèles de différents actes d'enquête utilisés par les magistrats instructeurs, modèles conçus sur la base du Droit rwandais.
2. Madame BOUVIER a commencé avec la Direction de la Législation et des Affaires Administratives une étude de droit comparé sur les successions.

J'ai tenu à rappeler ces deux dossiers parce qu'à la demande des magistrats rwandais, il a été prévu que Madame BOUVIER diffusera lors du premier semestre 1993, le cours sur l'enquête pénale qu'elle a présenté lors des deux sessions précédentes d'une part et que l'étude de droit comparé sur les successions se poursuivra durant toute l'année 1993 avec notamment la constitution d'une équipe de recherche (juristes, sociologues, psychologues) afin de finaliser un projet de loi sur le DROIT DES SUCCESSIONS ET LES REGIMES MATRIMONIAUX.

Pour la continuité des actions posées au cours de cette première année de la Coopération Juridique et Judiciaire, un Programme de travail 1993 est en attente de démarrage. Madame Odette-Luce BOUVIER a été déjà pressentie pour prendre la part la plus active à sa réalisation.

1. Dans le domaine de la Formation des Magistrats,

- Deux sessions de formation sur l'ENQUETE PENALE (suite du programme commencé en 1992) pour les 39 magistrats du Parquet formés en 1992. Première session prévue : Mai 1993
Deuxième session prévue : octobre 1993
Conférencier : Odette-Luce BOUVIER.
- Une première session de formation sur l'ENQUETE PENALE pour les 40 magistrats du Parquet non touchés par la formation de 1992.
Session prévue : juin 1993
Conférencier : Odette-Luce BOUVIER.
- Une session de formation sur le nouveau Code de la Famille pour 25 magistrats du siège.
Session prévue : novembre 1993.
Conférenciers : Magistrats et Juristes rwandais dont Odette-Luce BOUVIER.

Dans le domaine de la condition pénitentiaire Madame Odette-Luce BOUVIER est pressentie comme l'un des intervenants au Séminaire prévu du 8 au 12 novembre 1993. C'est un Séminaire à l'intention des 20 Directeurs d'Établissements Pénitentiaires et des représentants d'organisations œuvrant dans le domaine pénitentiaire (C.I.O.R., Bureau Social Urbain, CARITAS).

Madame Odette-Luce BOUVIER, en collaboration avec des instructeurs Officiers de Police Judiciaire français animera deux sessions de formation pour les Inspecteurs de Police Judiciaire du Parquet de Kigali et une vingtaine d'Inspecteurs de Police Judiciaire des Parquets extérieurs. C'est une formation sur la base du manuel de Police Judiciaire confectionné par les Officiers de Police Judiciaire Gendarmes Français et le Ministère de la Justice avec la participation de Madame Odette-Luce BOUVIER. Les deux sessions étaient prévues en avril 1993.

Du reste, je m'en voudrais de ne pas souligner ici le souhait exprimé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre dans sa lettre n° 214/02.3.1 adressée le 29 mars 1993 au Ministre de la Justice de voir vite traduites dans les faits les recommandations formulées dans le rapport fait par la commission ad hoc sur la place de la justice et le rôle du magistrat dans l'édification d'un Etat démocratique. En tant que membre de cette commission qui a rédigé le rapport Madame Odette-Luce BOUVIER a été priée par lettre n° 2223/05.14 du 16 avril 1993 de se disponibiliser dès que possible pour prêter son concours à la préparation, avec les services compétents du Ministère de la Justice, des projets de textes légaux et réglementaires appropriés.

Afin de permettre la meilleure poursuite d'une expérience qui a débuté avec d'heureuses perspectives grâce à la contribution active du Conseiller chargé de la Coopération Juridique et Judiciaire, Odette-Luce BOUVIER, le Ministère de la Justice requiert votre intervention afin que son retour au Rwanda soit envisagé dans les délais les meilleurs.

Je vous remercie, Monsieur le Chef de Mission d'examiner avec attention cette requête et vous saurais gré de la suite favorable que vous voudrez bien lui réserver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Mission, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre KIGALI.
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Rwanda KIGALI.

Ministère de la Justice,
Le Directeur du Cabinet,
MAYIRANGA Charles.

